



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Juin 2019 à 20 h 30

Date de convocation : 12 février 2019
Président : Fabienne Simian, Maire
Présents : Marc Aubert, Jacques Holz, David Lardan,
Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian,
Absent : Thomas Pourrot, Catherine Videau
Absents excusés : Marianne Castelly
Secrétaire de séance : Jacques Holz

Ouverture de séance

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour :
-Annulation du loyer de Mai du restaurant communal
→ Accord du Conseil Municipal.

Madame la Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 Avril 2019, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Affouage

Madame la Maire expose au Conseil municipal que certains habitants de la commune seraient intéressés par l'attribution de bois de chauffage provenant de la forêt communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demande la délivrance sur pied des bois destinés au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage (pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques) ;
- décide que le mode d'attribution se fera par tirage au sort ;
- fixe le prix du lot à 100 € ;
- choisit comme garants les trois habitants suivants :
 1. Jacques Holz
 2. David Lardan,
 3. Denis Pelourson,

sous la garantie desquels l'exploitation des bois sera effectuée.

L'exploitation des bois devra être terminée pour le 31 décembre 2021 (sous peine de déchéance des droits des affouagistes ; les bois reviendront alors à la commune).

2. Prolongation convention assistance retraite pour l'année 2019

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention est signée depuis 2015 avec le centre de gestion de la fonction publique de la Drôme pour l'étude des dossiers de départ en retraite des agents. Il y a déjà eu une prolongation de cette convention pour 2018, et nous devons la prolonger pour 2019. Cette prolongation est proposée par le centre de gestion dans le cadre d'un avenant n°2.

Le conseil Municipal accepte la prolongation du contrat à l'unanimité

3. Frais de remise en état du restaurant communal

Madame la Maire explique que :

- lors de l'état des lieux de sortie de M. Michel Moutard du restaurant communal, en date du 31 mars 2019, il a été noté que les tables du restaurant étaient très endommagées car restées dehors sous les intempéries.

Madame la Maire propose que les frais engendrés par le changement du plateau en bois soient refacturés à Monsieur Michel Moutard. Ces frais s'élèvent à 198.40€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les frais de changement de plateau des tables soient refacturés à M. Michel Moutard.

4. Annulation du loyer du restaurant communal

Madame la Maire rappelle que des travaux importants ont dû être effectués au restaurant communal suite au départ de M. MOUTARD Michel, précédent exploitant.

Cette situation a pénalisé dans son activité, Mme ROSCIA Laurence, nouvelle exploitante agissant en qualité de locataire gérante, depuis le 1er avril 2019.

En conséquence, Madame la Maire propose d'annuler la facturation de son loyer de mai, d'un montant de 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler le loyer de mai 2019, facturé à Mme ROSCIA Laurence, exploitante du restaurant communal et s'élevant à 450 €.

Retours du Maire :

- Enedis : l'Arrêté bien qu'ayant fait l'objet d'un rejet par la préfecture a été attaqué au tribunal administratif par Enedis et est actuellement en cours d'annulation
- Madame le Maire va rencontrer le géomètre pour les travaux Place de l'église
- rendez-vous est pris concernant le schéma d'Eau potable courant septembre
- Lundi 17/06 passage de l'épareuse
- Madame le Maire informa qu'un courrier a été reçu de Mme la Députée concernant les problèmes avec Orange ainsi qu'une réflexion sur la mobilité
- Point sur les travaux de la piscine et sur le rebouchage des nids de poule
- Discussion autour du choix du projet 2020 pour demande de subventions au Conseil départemental de la Drôme:
 - sanitaires de la piscine et local du Maître-nageur sauveteur
 - muret de soutien à la ruelle du Chatelard
 - clôture Gros Tru =demande prioritaire pour un devis
 - haie végétalisée zone d'apport volontaire = demande secondaire de devis

L'ordre du jour étant traité, clôture du Conseil Municipal à 21h03.